

Commission des finances

Date: 3 juin 2026

► Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

1. À sa 356^e *bis* session (1 juin 2026), le Conseil d'administration a pris note du rapport du Commissaire aux comptes et décidé de transmettre à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes¹.
2. Il est rendu compte de l'examen de cette question par le Conseil d'administration dans les [procès-verbaux de la 356^e *bis* session](#).

Projet de décision

3. **La Commission des finances décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.**

¹ GB.356bis/PFA/1 et ILC.114/FIN.